

La Filière du Progrès

Bulletin d'information du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

N° 00 / Avril 2007

A la découverte du FIRCA



FIRCA

Le FIRCA en six questions

La création du FIRCA:

Une longue marche de 10 ans





Depuis le démarrage effectif de la mise en place progressive de la Direction Exécutive du FIRCA, qui a commencé le 4 novembre 2003, date de ma nomination en qualité de Directeur Exécutif, l'une de mes préoccupations majeures est de doter notre structure de développement agricole d'un outil puissant de communication au profit des Filières de production agricole. Cet outil de communication devra viser, à mon sens, trois objectifs majeurs à savoir :

- * informer le public en relation avec le FIRCA
- * donner des informations pertinentes, contribuant à mieux faire connaître le FIRCA
- * donner des informations utiles en publiant des études et articles d'une certaine valeur ajoutée scientifique et technique, notamment dans les domaines d'intervention du FIRCA (Recherche agronomique et forestière

appliquée, Conseil/vulgarisation agricole, Formation aux métiers des producteurs et Renforcement des capacités des Organisations Professionnelles Agricoles).

Ce journal, tel que je le conçois, doit être dynamique et évolutif, apportant une certaine valeur ajoutée aux lecteurs. Aussi, son contenu devra-t-il avoir une vocation à la fois technique et d'entreprise au service des producteurs agricoles de notre pays.

C'est dans ce contexte que j'ai mis en place un Comité Technique de conception du journal d'entreprise dont les travaux ont abouti à la définition de la ligne éditoriale du journal du FIRCA dénommé « **La Filière du Progrès** »-**Bulletin d'information du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles**. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour adresser mes sincères félicitations aux membres de ce Comité dont les actions ont été déterminantes dans la parution de ce présent numéro.

Le public cible visé par « La Filière du Progrès »-Bulletin d'information du FIRCA se compose principalement :

- * des administrateurs et des membres du Conseil d'Administration
- * des Responsables des Filières, des Producteurs et de leurs organisations
- * des autorités politiques et administratives
- * des partenaires techniques et financiers
- * des partenaires au développement.

Certes, la tâche qui nous attend est immense et je puis compter sur la volonté affichée par mes collaborateurs pour faire vivre notre journal « **La Filière du Progrès** ». Ce premier numéro doit être considéré comme le point de départ d'une aventure que je souhaite passionnante, fructueuse et durable. Notre journal doit avant tout contribuer au développement de l'ensemble de Filières de production de notre pays qui ressent fortement les effets de la crise socio politique.

Ensuite, il doit pouvoir hisser le FIRCA sur l'échiquier national et international, en sa qualité d'instrument professionnel de promotion du monde rural. A cet égard, nous devons veiller constamment à améliorer notre environnement de travail, notre manière de concevoir et d'agir, afin que les produits et services du FIRCA soient mieux perçus par tous les opérateurs des filières de production et leurs organisations professionnelles, notre raison d'être. Il en est de même de tous nos partenaires, en particulier les décideurs politiques, les partenaires techniques et financiers et les bailleurs de fonds. Une bonne image du FIRCA est à ce prix !

J'invite nos lecteurs à prendre connaissance du FIRCA dans ce présent numéro, à travers deux articles. Le premier porte sur "Le FIRCA en six questions" et le deuxième sur "La création du FIRCA : une longue marche de dix ans." Bonne lecture à tous et longue vie à « **La Filière du Progrès** »-**Bulletin d'Information du FIRCA**. A bientôt.

Dr ANGNIMAN ACKAH Pierre

2 **Éditorial**

4 **A la découverte du FIRCA**

Le FIRCA en six questions.....4
La création du FIRCA: une longue marche de 10 ans.....6

8 **Activités du FIRCA**

**Restitution annuelle des contrats d'assistance technique
au profit des producteurs d'hévéa8**
**Le FIRCA appuie le renforcement des capacités commerciales
de la filière horticole9**

10 **Echo des filières**

Congrès mondial sur le palmier à huile.....10
La commission européenne finance les filières.....11

12 **Lu Pour Vous**

Infos12

Bulletin d'information du FIRCA

CONTACTS
TEL: (225) 22 52 81 81

FAX : (225) 2252 81 87

Email : firca@firca.ci

SITE Web :www.firca.ci
01BP 3726 Abidjan 01
Cocody, 2 plateaux, 7ème Tranche

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Dr ANGNIMAN Ackah Pierre

REDACTEUR EN CHEF
N'DA Serge-Aimé

COMITE DE LECTURE
Dr OSSENI Bouraïma
LORNG Jean Paul
N'DA Serge-Aimé
NDIAYE Oumar
EBROTTIE Kouacou

Le FIRCA en six questions

1) Qu'est ce que le FIRCA et pourquoi sa création?

Le FIRCA est le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles. Il est destiné au financement des programmes de recherche, appliquée, de conseil agricole, de formation aux métiers et de renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles.

Le FIRCA est inspiré des dispositions de la loi n° 2001 – 635 du 09 octobre 2001 portant institution de fonds de développement agricole.

Il n'est pas un établissement financier. Il ne prête pas d'argent. Il est un instrument professionnel, au service du progrès technique des filières agricoles et de l'Etat.

Sa mission est d'accompagner les professionnels pour relever les défis de la recherche, de l'innovation et de la professionnalisation dans le secteur primaire, c'est à dire le défi du progrès technique et technologique du développement agricole.

Le FIRCA a été créé pour (i) réaliser une vision, (ii) répondre à des constats et (iii) accompagner le développement agricole.

La vision, c'est l'introduction de la notion du service entre le producteur et les opérateurs de vulgarisation et de recherche, service dont le producteur détermine l'objectif, évalue le résultat, réutilise ou non le prestataire et en supporte en partie le coût.

Les constats, ce sont :

- Le dysfonctionnement du financement du système de recherche.
- Le manque de ressources pour financer les interventions des opérateurs de vulgarisation et la discontinuité de la disponibilité des ressources.
- Les conflits liés à la gestion des ressources prélevées pour services à rendre aux producteurs dans plusieurs filières (hévéa, coton, palmier à huile, etc.)
- L'absence de solidarité au sein des filières et entre les filières.

Le FIRCA n'est pas un établissement financier. Il ne prête pas d'argent. Il est un instrument professionnel, au service du progrès technique des filières agricoles et de l'Etat.

L'accompagnement du développement agricole

concerne le soutien nécessaire aux outils professionnels nés de la restructuration des services agricoles, en 1994 et de recherche en 1998 qui a conduit à la création de l'ANADER et du CNRA, l'appui au mouvement professionnel naissant et

l'ouverture de l'accès des groupements de producteurs à des ressources stratégiques pour la professionnalisation de leurs membres.

2) Quelles sont les ambitions du FIRCA face aux principaux enjeux de l'agriculture ivoirienne aujourd'hui ?

Les acteurs des filières agricoles ont identifié eux-mêmes les principaux enjeux de leurs filières. Ces enjeux sont articulés autour de 5 problèmes centraux :

- la faible compétitivité des filières
- la faiblesse des revenus des producteurs
- la faible valorisation des potentialités
- le faible niveau de développement des filières
- la faible de performance de notre agriculture

Le FIRCA ambitionne d'accompagner la réponse à ces défis majeurs du développement d'une agriculture compétitive, respectueuse des équilibres naturels, à l'écoute du marché et prenant en compte la dimension sociale et humaine.

3) Quels sont les problèmes de la recherche agronomique aujourd'hui et quelles sont les solutions apportées par le FIRCA?

Dans tous les pays du monde, la recherche agronomique est l'un des leviers, sinon le principal levier de développement de l'agriculture. Pour la Côte d'Ivoire, la recherche agronomique a de tout temps accompagné le développement des filières, notamment pour les principales cultures d'exportation et les performances de notre recherche agronomique sont reconnues.

La recherche dispose de variétés hybrides de cacao pouvant produire 2000 kg de cacao marchand contre 500 kg en moyenne chez les exploitants, des variétés de café capables de donner 3000 kg de café cerise contre 250 à 500 kg en moyenne chez les exploitants, des graines germées de palmier à huile ayant un potentiel de 20 tonnes par ha contre une production moyenne nationale inférieure à 10 tonnes par hectare.

Malheureusement, depuis une décennie, la recherche agronomique est confrontée à d'énormes difficultés de financement qui font qu'elle n'arrive pas à accompagner le développement de l'agriculture. Cette situation est devenue plus dramatique avec les dégâts occasionnés par la guerre.

L'appareil national de recherche agronomique manque cruellement de ressources humaines à tous les niveaux, d'infrastructures et d'équipements appropriés et de financement de ses programmes.

A titre d'illustration, à peine 8 chercheurs pour le café - cacao en Côte d'Ivoire contre 34 au Ghana et près de 100 pour le seul cacao au Brésil. Pour la Malaisie, on enregistre 12 instituts de recherche sur le palmier dont un institut gouvernemental comprenant 300 chercheurs contre 4 chercheurs pour toute la Côte d'Ivoire.

Le rôle du FIRCA est d'accompagner la recherche agronomique nationale par la mobilisation de ressources adéquates et leur utilisation pour les besoins des filières. La recherche agronomique appliquée constitue une priorité. A titre d'exemple, elle représente 36% des projets planifiés avec les filières, soit 62 projets pour la période 2005-2008. Pour l'ensemble des filières, les projets de recherche sont identifiés et les études de faisabilité réalisées.

Nous n'attendons plus que les financements pour les mettre en œuvre. A ce niveau, sur 17 filières concernées, notre satisfaction vient de la seule filière Hévéa qui a pu mobiliser les ressources pour ses programmes validés.

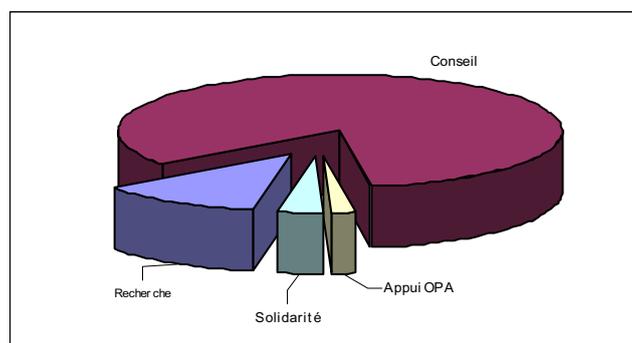
Le rôle du FIRCA est d'accompagner la recherche agronomique nationale par la mobilisation de ressources adéquates et leur utilisation pour les besoins des filières

4) Quelles sont les sources de financement du FIRCA?

En application de ses textes fondateurs, le financement du FIRCA provient de 3 sources : les cotisations professionnelles des filières, les subventions de l'Etat et les contributions des partenaires au développement.

Au 31 décembre 2006, un montant total de **5,55 milliards de FCFA** a été mobilisé depuis juin 2004, avec les Filières Hévéa, Ananas Banane Mangue, Palmier à Huile, Café Cacao et Porcine dont **4,16 milliards de FCFA (75%)** pour les programmes (recherche, conseil/vulgarisation - formation appui aux OPA) et **1,39 milliards de FCFA (25%)** pour le fonctionnement.

Concernant les programmes, un montant de **500 millions de FCFA** a été affecté pour la recherche appliquée, **3,44 milliards de FCFA** pour le Conseil/formation, **70 millions FCFA** pour l'appui aux OPA et **140 millions de FCFA** pour les programmes de solidarité.



5) Quelles utilisations de ces ressources, pour quels résultats ?

Ces ressources ont été utilisées pour la construction des capacités du FIRCA en tant qu'instrument de financement professionnel du développement, notamment pour l'installation de ses organes statutaires, et, pour assurer le fonctionnement de la structure. Elles ont également servi pour organiser la planification des projets avec les filières, par l'identification des besoins, la formulation des projets et la programmation des actions dans le temps.

Elles ont permis enfin la mise en œuvre à ce jour de 73 contrats de prestations de services, dont 56 dans les filières cotisantes (Hévéa, Palmier à huile, Ananas Banane Mangues) et 17 dans les filières non cotisantes, grâce aux fonds du guichet Solidarité.

6) Qu'est ce que le FIRCA attend de l'Etat de Côte d'Ivoire ?

Le FIRCA attend de l'Etat qu'il joue son rôle d'orientation du développement agricole. Le FIRCA est la phase finale des réformes engagées dans le cadre de la restructuration des services de vulgarisation agricole et des services de recherche agronomique, entamées depuis 1992.

L'Etat a fait aboutir ces réformes en mettant en place avec les professions agricoles, des mécanismes permettant de mobiliser des ressources internes pour le développement agricole, afin que les producteurs et leurs organisations investissent pour le futur, innover dans leurs systèmes de production et anticipent sur les changements des marchés.

L'Etat devrait continuer de jouer l'arbitre pour la mise en jeu de ces nouveaux mécanismes, notamment auprès des filières réticentes à entrer dans les nouveaux mécanismes.

Le FIRCA attend également de l'Etat qu'il augmente sa contribution au financement du FIRCA tant pour son fonctionnement que pour les programmes des filières, notamment pour les filières non cotisantes■

Les cinq principes du FIRCA

- * **La coresponsabilité**
C'est-à-dire la responsabilité partagée entre l'Etat et la profession pour la conduite dans la concertation, de la politique de développement agricole.
- * **La cogestion**
Qui permet d'associer l'état et la profession dans la gestion et la mise en œuvre de la politique de développement agricole.
- * **Le cofinancement**
Qui implique conjointement l'Etat et la profession dans le financement du développement agricole.
- * **La solidarité**
Qui met en jeu la solidarité entre les filières de production, sans laquelle certaines d'entre elles ne pourraient pas financer la recherche et le conseil dont elles ont besoin pour un développement durable.
- * **Le paiement du service fait**
Qui stipule que le paiement des services effectivement rendus ne soit effectué qu'après évaluation et satisfaction des bénéficiaires.

LA CREATION DU FIRCA: *UNE LONGUE MARCHE DE DIX ANS*

La constitution juridique le 28 octobre 2003 à Yamoussoukro, du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, connu sous le sigle FIRCA, est caractérisée par un long processus qui a duré plus de dix (10) ans. Nous relatons ici pour nos lecteurs les grandes étapes de cette longue marche en 4 étapes.

Première étape : Réflexions sur le financement pérenne des services agricoles

25 août 1994	Installation du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Appui pour le Développement Rural (ANADER) au cours de laquelle le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales, a rappelé aux nouveaux Administrateurs, “la nécessité qu’il y aurait à vous pencher dès à présent sur la mise en place d’un mode de financement autonome et pérenne du service d’encadrement agricole”
septembre 1995	Lancement par le Conseil d'Administration de l'ANADER, d'une étude sur le financement autonome et pérenne du service aux producteurs.
12 mai 1998	Publication de l'arrêté interministériel n° 969 du 12 mai 1998 portant création d'une Commission Ad Hoc d'étude du financement autonome et pérenne de l'ANADER et du CNRA.
18 au 22 mai 1998	Négociation à Washington avec la Banque Mondiale du crédit pour le PNASA II ; le mécanisme de financement pérenne de l'ANADER et du CNRA a été au centre des discussions et en est devenu une conditionnalité datée.
5 juin 1998	Publication par l'Etat de la Déclaration de Stratégie Sectorielle dans le domaine de l'appui aux services agricoles laissant une large place à un nouveau mécanisme de financement du développement.
1 ^{er} au 13 juin 1998	Organisation d'une mission exploratoire en France, en Belgique et au Maroc, pour approfondir la connaissance des pays tiers.
10 mai 1999	Atelier de lancement du PNASA II à Yamoussoukro : le thème sur le financement pérenne du développement agricole est au cœur des préoccupations.

Deuxième étape : Institution par la loi des Fonds de Développement Agricole

27 juin 2001	Adoption par le Conseil des Ministres du projet de loi portant institution de Fonds de Développement Agricole. Soumission à l'Assemblée.
09 octobre 2001	Promulgation de la Loi n° 2001-635 du 9 octobre 2001 portant institution de Fonds de Développement Agricole (FDA).

Troisième étape : Création du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche

11 décembre 2002

Signature du décret n° 2002-520 du 11 décembre 2002 portant création et organisation du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

Signature du décret n° 2002-521 du 11 décembre 2002 portant modalités de fixation et de recouvrement des cotisations professionnelles pour le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles.

03 février 2003

Arrêté n° 009 du 3 février 2003 du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) portant création du Comité de Pilotage chargé de la mise en place du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles

Quatrième étape : Mise en œuvre du FIRCA

27 au 28 octobre 2003

Assemblée Générale constitutive du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles à YAMOUSSOUKRO.
Adoption des statuts
Désignation du premier Président du Conseil d'Administration au cours de la première session du Conseil.

4 novembre 2003

Nomination du premier Directeur Exécutif du FIRCA au cours de la deuxième séance du Conseil d'Administration

27 novembre 2003

Passation de charges entre le Président du Comité de Pilotage chargé de la mise en place des organes du FIRCA et le Président du FIRCA.

20 janvier 2003

Publication dans la rubrique des annonces légales du quotidien *Fraternité Matin*, de la constitution du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles en abrégé FIRCA, juridiquement constitué le 28 octobre 2003, avec la désignation de son premier Président et de son premier Directeur Exécutif.



Une vue du siège du FIRCA Sis aux 2 plateaux 7^e tranche

RESTITUTION ANNUELLE DES CONTRATS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROFIT DES PRODUCTEURS D'HEVEA

Le FIRCA a organisé du 24 juillet au 18 août 2006, la première édition des restitutions annuelles des contrats de prestation de service pour l'assistance technique aux 16 000 planteurs d'hévéa de Côte d'Ivoire.

L'objectif global des ateliers de restitution était de rendre directement compte aux planteurs, des prestations d'assistance technique assurées par les prestataires retenus pour les encadrer dans la période allant du 15 février au 31 décembre 2005.

Pour cette édition, l'on a enregistré la participation de 1 192 personnes dont 953 planteurs sur les 13 sites retenus. En plus des bénéficiaires directs des prestations, les missions de restitution ont également enregistré la participation des représentants de l'APROMAC (structure de gestion de la Filière Hévéa), des associations de producteurs d'hévéa (APROCANCI et OPCN), des prestataires concernés, des autorités administratives locales (maires, préfets, sous préfets, directeurs régionaux ou départementaux de l'agriculture).

Dans chacune des localités visitées, des échanges directs et constructifs ont permis aux participants de faire le point sur le déroulement effectif des opérations d'encadrement, l'adéquation des moyens mis en œuvre, la conformité des prestations exécutées aux normes prescrites dans le cahier des charges du FIRCA et la satisfaction des planteurs vis-à-vis du service qui leur a été rendu.

Dans l'ensemble, l'assistance technique se déroule conformément aux normes et ratios définis dans les contrats de prestation de service. Tous les secteurs hévéicoles sont couverts désormais par l'assistance technique qui s'étend à tous les producteurs sans distinction, y compris ceux qui sont en phase de création et d'entretien. Cependant, quelques difficultés ont été évoquées aussi bien par les producteurs que par les prestataires de service.

Les producteurs ont saisi cette opportunité pour exprimer leur satisfaction sur la séparation nette entre la mission d'assistance technique et la collecte de caoutchouc, malgré quelques réticences au départ de certains prestataires. Ils ont également marqué leur

pleine adhésion au principe de suivi trimestriel des prestations et à celui de la restitution. Cependant, ils ont exprimé leur insatisfaction à propos de l'insuffisance, voire le manque d'intérêt des prestataires pour l'assistance technique aux plantations non en production, le manque d'uniformité dans le message vulgarisé, l'accès difficile au matériel végétal sélectionné et au crédit agricole, le monopole de saigneurs sur leurs exploitations, etc. Ils ont souhaité la mise en œuvre rapide des projets de formation et une plus large diffusion du contenu du cahier des charges du FIRCA aux producteurs.

De leur côté, les prestataires ont évoqué des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mission. Il s'agit entre autres, de l'inaccessibilité des exploitations à cause de la dégradation avancée des pistes surtout en saison pluvieuse, de l'insuffisance des ressources allouées par le FIRCA pour l'encadrement, de l'absence des producteurs au moment du passage des encadreurs et de l'imprécision dans les limites géographiques de certains secteurs hévéicoles, base de conflits au moment des prestations.

Rappelons que du 23 novembre au 6 décembre 2004, le FIRCA avait organisé une mission d'état des lieux de l'encadrement dans les zones de production hévéicoles.

A la suite de cette mission, un projet de redynamisation du conseil agricole au profit des planteurs non usiniers (communément appelé planteurs villageois) a été élaboré par un comité ad hoc FIRCA/APROMAC. Cette disposition a été concrétisée le 15 février 2005, par la signature d'un contrat de prestation de service entre le FIRCA et les 8 opérateurs retenus.

Le rapport de synthèse de cette première édition des restitutions annuelles des contrats d'assistance technique sera bientôt disponible sur le site web du FIRCA à l'adresse suivante : www.firca.ci

Personne à contacter :

N'DIAYE Oumar, Chargé de Programmes Hévéa / Palmier à Huile
Téléphone : 22 52 81 73 Fax : 22 52 81 87
Email : ndiaye@firca.ci

Pour cette première édition, les restitutions ont eu lieu dans les communes suivantes : Bonoua, Songon, Dabou, Grand Lahou, Sikensi, Bettié, Daoukro, Guiglo, Issia, Gagnoa, Soubré, San Pedro et Grand Béréby.

Les prestataires retenus pour l'assistance technique aux planteurs d'hévéa en 2005 sont : SAPH, SOGB, TRCI, CCP, SAIBE, LATEX IVOIRE, HEVETEC, IDH.

La filière horticole en Allemagne et en Hollande :

Le FIRCA appuie le renforcement des capacités commerciales de la filière horticole



L'horticulture ivoirienne est présente sur le marché des plantes vertes, des fleurs coupées et des feuillages. Les exportations ivoiriennes sur le marché européen en 2005 sont estimées à 1500 tonnes pour une valeur d'environ 2 milliards de francs CFA. La production horticole bien que rentable connaît de sérieux problèmes de commercialisation liés d'une part à la dégradation du marché local depuis le déclenchement de la crise socio politique en septembre 2002 et d'autre part aux difficultés de sa mise à marché sur le marché européen. Cette situation a contribué à freiner durant ces cinq dernières années le développement de la filière.

L'horticulture tient en Côte d'Ivoire une place marginale auprès des filières traditionnelles d'exportation telles le café cacao, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, etc, mais pourrait être une source de revenus intéressante pour le producteur et pour l'économie ivoirienne.

Pour aider l'horticulture ivoirienne à trouver des solutions à la vente de ses produits, le FIRCA et les acteurs de la filière, à travers l'Union des Producteurs Horticoles de Côte d'Ivoire (UPHCI) ont organisé une mission en Europe du 31 août au 12 septembre 2006 pour participer à la foire

horticole de Cologne et conduire une étude de marché auprès de plusieurs importateurs et structures de distributions en Allemagne et en Hollande.

La mission s'est déroulée en deux étapes (Allemagne, Hollande) avec pour cible le grand public, les importateurs, les circuits de distribution avec pour objectif la recherche de nouveaux marchés en vue de dynamiser la production et accroître les ventes de la Filière Horticole ivoirienne.

Résultats et perspectives de la mission

- Plusieurs contacts avec de potentiels partenaires commerciaux de l'Europe de l'Est, d'Allemagne, d'Arabie, de Russie, etc., ont été établis. Les opérateurs européens sont intéressés par les produits horticoles ivoiriens à cause du court délai de livraison, de la beauté des plantes des zones tropicales et la nécessité de disposer d'une gamme variée de produits horticoles pour la confection de bouquets.

- Les résultats de cette mission ont permis aux opérateurs ivoiriens de mieux appréhender les opportunités du marché européen, de bâtir efficacement des stratégies d'approche et de positionnement sur ces nouveaux marchés, de disposer d'un répertoire d'importateurs et de réseaux de distribution allemands et hollandais de produits horticoles.

- Les retombées de la mission auront pour effet de susciter un accroissement du portefeuille clients (importateurs, grandes surfaces) en Europe, une évolution des exportations des produits horticoles de Côte d'Ivoire et une amélioration du revenu des producteurs de Plantes Ornementales. ■

CONGRES MONDIAL SUR LE PALMIER A HUILE



Le développement phénoménal de l'industrie d'huile de palme a fortement transformé le secteur des huiles et corps gras dans le monde. Avec 23,1 % de la production mondiale et 51,98 % du commerce mondial, l'huile de palme est en passe de devenir la principale source d'approvisionnement en corps gras dans le monde.

Comme chaque deux ans, le Malaysian Palm Oil Board (MPOB) accueillera une fois de plus le Congrès Mondial sur le Palmier à Huile (PIPOC), le plus grand sommet du secteur des huiles et corps gras végétaux. Depuis sa création en 1984, le congrès mondial est devenu l'évènement majeur le plus important pour faire le point des dernières avancées agronomiques, technologiques, ainsi que des informations récentes sur le développement de la Filière Palmier à Huile dans le monde.

Le dernier congrès tenu en 2005 a vu la participation de plus de 1 800 participants représentant environ 50 pays à travers le monde. Cette année, la flambée des cours mondiaux du pétrole, la dégradation sans précédent de l'environnement, la satisfaction de la demande mondiale d'huile raffinée, la recherche de nouveaux débouchés pour les pays africains (notamment la production de biocarburant), font de cet évènement mondial, une opportunité pour

échanger sur les expériences des pays concurrents. Le PIPOC pose régulièrement la problématique de l'importance vitale de la relation entre la recherche – développement, les technologies et la commercialisation comme voie de sortie pour l'industrie de l'huile de palme. Le PIPOC est un forum mondial qui s'adresse à tous les acteurs de la filière en particulier les spécialistes de R&D, les chercheurs, les producteurs, les traders, les technologues, les usiniers, les économistes, les gestionnaires de programme et les enseignants. Le congrès se présente comme une opportunité de tisser des relations et des réseaux entre spécialistes par l'échange d'expériences. Les participants pourront s'inscrire dans l'une des sessions suivantes:

- Agriculture et biotechnologie durables
- Chimie et technologie
- Oléo chimie
- Nutrition et alimentation fonctionnelle
- Economie et évolution des marchés.

Le programme prévoit des visites de terrain sur des exploitations de planteurs villageois pour voir comment ces derniers utilisent les résultats de la recherche, mais aussi dans des centres de recherche ou des unités de production industrielle de biocarburant à partir de l'huile de palme. Une exposition sur les technologies récentes d'extraction d'huile de palme aura lieu dans le hall du congrès pour présenter les opportunités de développer ces outils au niveau des planteurs.

PIPOC 2007 se tiendra au Convention Centre of Sunway Pyramid Hotel, à Kuala Lumpur en Malaisie, du 26 au 30 août 2007.

Contacts : www.mpob.gov.my

LA COMMISSION EUROPEENNE FINANCE LES FILIERES

Le contexte d'instabilité politique est particulièrement préjudiciable au secteur agricole. La Côte d'Ivoire qui en fait partie, bénéficie d'appuis spécifiques de la Commission européennes depuis les années 90. La Commission Européenne est intervenue dans plusieurs secteurs agricole tels que : la banane, l'ananas, le café et le cacao, le coton. L'objectif de cette intervention est d'influer positivement le revenu des producteurs de base et de réduire la pauvreté en milieu rural.

Bananes

Ces appuis ont permis à la filière bananes de Côte d'Ivoire de bénéficier à ce jour de 55 millions d'euros d'aide. Cette aide vise à améliorer la compétitivité des bananes sur le marché européen par les actions suivantes: investissements communs d'amélioration des infrastructures, électrification des sites de production, réhabilitation de pistes d'accès aux plantations, reconstruction du terminal fruitier, formation et appui aux producteurs, mise à niveau des outils de production par appui direct aux plantations, développement d'un système de traçabilité pour la gestion des palettes de bananes exportées.

Ananas

Un plan d'appui à la filière ananas, financé sur le 7^e FED, a permis d'atteindre un niveau d'exportation de 200 000 tonnes en 2002. Par la suite, la filière ananas a bénéficié d'appuis directs à travers le PIP et le programme de diversification variétale de 760 000 euros sur fonds Stabex, qui doit permettre à la filière de garder ses parts sur ses marchés d'exportation. Des appuis indirects ont été acquis grâce aux financements bananes, notamment en ce qui concerne l'assistance technique, la traçabilité collective et la qualité.

Café - Cacao

Sur le plan institutionnel, la Délégation de la Commission Européenne assure un suivi du Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC) qui avait reçu, dans les années 90, 11 millions d'euros au titre des fonds Stabex.

La mise en conformité des filières agro exportatrices ivoiriennes aux normes de sécurité sanitaire est essentielle pour permettre un maintien et un meilleur accès des produits ivoiriens aux marchés internationaux. Dans ce cadre, avec le Ministère de l'Agriculture, l'étude d'une stratégie de prévention de la contamination du café et du cacao par l'Ochratoxine A (OTA) en Côte d'Ivoire a été effectuée. Cette étude recommande la mise en œuvre de travaux scientifiques et d'un programme de vulgarisation agricole coordonnée avec le Ghana et le Cameroun et qui pourraient être financés à hauteur de 2 millions d'euros sur le Stabex.

Coton

Face à la chute des cours du coton et aux pertes liées au taux de change CFA/dollars, le Gouvernement ivoirien a décidé de soutenir les prix aux producteurs pour les campagnes 2001-2002, 2002-2003, 2003-2004 et 2004-2005. Ce soutien a été préfinancé par les sociétés cotonnières qui ont payé la récolte au prix fixé par l'État, en attendant une compensation par des déductions fiscales, notamment sur la TVA. Cette compensation n'étant pas intervenue, le Gouvernement a sollicité le remboursement de ces arriérés sur les fonds Stabex en tant qu'opération de soutien des revenus des producteurs du secteur coton et d'apurement des dettes de l'État vis à vis du secteur privé.

Un diagnostic stratégique de la filière du coton en Côte d'Ivoire réalisé en juin 2004 sur fonds Stabex a permis de décider d'un appui majeur à la filière qui s'inscrira également dans l'initiative ACP-UE sur le coton. L'objectif de cette intervention d'un montant de 25 millions d'euros sur fonds Stabex est d'influer positivement le revenu des producteurs de base et de réduire la pauvreté en milieu rural

En attendant le coton transgénique, le Burkina va accroître sa production

Les essais du bacillus thuringiensis ou coton « BT », une variété transgénique comme la plus résistante, sont menés en champ "isolée" par la firme américaine Monsanto et l'institut national pour l'environnement et la recherche agricole (INERA). La firme suisse Syngenta mène aussi des essais sur un autre coton transgénique de type "VIP".

Intéressé par les performances du coton transgénique en Egypte et en Afrique du sud, le Burkina multiplie depuis quatre ans les contacts avec les laboratoires internationaux dans l'espoir de se doter de cette technologie de pointe pour développer la culture du coton, qui représente 60% des recettes publiques et fait vivre 4 millions de personnes....

Site://www.agrisalon.com/

Au mali, les producteurs de coton disent « non »

Grand, maigre, l'homme en boubou turquoise s'est levé d'un bond, et à saisi le micro. Voix vibrante, barbiche guillerette, index tendu vers les ventilateurs qui peinent à brasser la chaleur de midi, il interpelle l'assemblée en bambara, la langue régionale : « pourquoi nous demander à nous, paysans pauvres, d'accepter des OGM dont ne veulent pas les riches paysans du nord ? »; murmures d'assentiment dans l'assistance, puis le micro baladeur passa à une jeune agricultrice venue avec son bébé : « a quoi bon nous pousser à produire d'avantage grâce aux OGM , alors que nous n'arrivons pas à écouler notre production à un prix correct ? »

Site : //www.monde-diplomatique.fr/

Côte d'Ivoire: Filière oléagineuse-M. Tano Angora (DG-Cosmivoire), "la filière n'est pas compétitive mais recèle des enjeux énormes"

La filière oléagineuse est indispensable à l'alimentation avec l'huile et à l'hygiène avec le savon depuis la nuit des temps. Le marché mondial est en croissance continue depuis toujours pour deux facteurs clés, la croissance démographique et l'augmentation du niveau de vie. Par exemple, on observe une consommation annuelle et par personne de 40 kg dans l'Union européenne et 7 kg en Afrique. Cette augmentation donne de l'espoir pour la production. La filière oléagineuse est un grand marché mondial de 145 millions de tonnes dont l'huile de palme et son dérivé l'huile de palmiste représente 30%. C'est dire son importance. De plus, c'est la matière oléagineuse la plus productive.

AllAfrica.com

Accords de partenariat UE-ACP : « Messieurs les présidents, ne signez pas ! »

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) n'approuve pas les Accords de partenariat économique (APE), en leur forme actuelle, toujours en négociation entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

Si ces accords avaient la bénédiction des chefs, l'Afrique et sa souveraineté alimentaire seront en péril, ont dit les conférenciers. Et d'appeler les chefs d'Etat à ne pas parapher lesdits accords.

Site : www.lefaso.net

Opposition aux accords de partenariat économique : les paysans ouest-africains battent le pavé à Ouaga

La Confédération paysanne du Faso (CPF) a organisé, le 20 décembre 2006, à Ouagadougou, une marche contre les Accords de partenariat économique (APE) actuellement en négociation entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La marche a regroupé des paysans de l'Afrique de l'Ouest et s'est achevée à la place de la Nation par la remise aux secrétaires généraux des ministères de l'Agriculture et du Commerce du texte de l'appel de Niamey pour la souveraineté alimentaire de l'Afrique de l'Ouest, et du document d'évaluation à mi-parcours des APE.

<http://www.bilaterals.org>

PAYS AFRICAINS ET EUROPEENS: non aux accords de partenariat économique

Paysans africains et européens disent non aux accords de partenariat économique (APE) entre EU et pays ACP, comme ils disent non à un accord OMC à Hong-Kong. Ces accords procèdent d'une même démarche défavorable à l'agriculture familiale et au développement durable.

Nous rappelons que l'intégration européenne a été basée, entre autres, sur l'agriculture et la préférence communautaire. Cette stratégie devrait être appliquée à l'Afrique de l'ouest et aux autres pays ACP. Or les accords APE que UE propose aux ACP et qu'elle veut rendre « OMC compatible », loin de s'appuyer sur un partenariat économique et l'intégration régionale, sont basés sur le « libre - échange. »

Un tel accord ne manquerait point de nuire à l'agriculture familiale africaine dans la mesure où il mettrait en concurrence les producteurs agricoles d'Afrique et celle importées à bas prix de l'UE, parce qu'insuffisamment voire pas du tout taxées aux frontières. Il ne peut y avoir d'échanges juste qu'entre des économies et des compétitivités comparables

site://reseaudesbahuts

Extrait d'un article rédigé par Sergio Abranches,
spécialiste brésilien en sciences politiques

Dans les années 70, le « Cerrados » était presque un désert, une savane clairsemée et dépeuplée. La route inter Etat Bélem-Brasilia, une poste rougeâtre en direction du « continent perdu ». Mirages des générations perdues des années 50. Aujourd'hui, plus de la moitié de la production céréalière de tout le Brésil vient du « Cerrados ». Et la route Inter Etat Bélem-Brasilia vous transporte à la limite de la haute productivité et de la croissance élevée agropastorale.

L'agriculture brésilienne est passée par d'importantes transformations structurelles, technologiques et managériales. Elle a occupé des terrains autrefois considérés comme impropres pour l'agriculture et l'élevage. Un changement essentiellement dû à beaucoup d'intelligence (efforts intellectuels).

En 1973, un de mes amis, Carlos Baldijao, préparait un doctorat en biochimie à l'Université de Cornell aux Etats-Unis, ou j'étudiais aussi. Il utilisait des porcs pour ses expérimentations. Nous étions très impressionnés par la qualité de la viande porcine de là-bas. La production brésilienne était de mauvaise qualité et en 2001, nous avons produit 2,2 millions de tonnes et exporté 476 000 tonnes d'une viande porcine de bien meilleure qualité et avec moins de cholestérol.

Celui qui pense que le poulet de brousse « bicyclette » est une volaille à la viande dure et ayant une faible capacité reproductive, *qui ne peut pondre 80 œufs par cycle reproductif, en comparaison avec les 330 œufs de la pondeuse industrielle, c'est qu'il ne connaît pas la Poule 051. C'est une poule « bicyclette » capable de pondre entre 280 et 300 œufs et qui peut être élevée dans des conditions d'une poule « bicyclette » ordinaire. Notre production de poulets en 1990 était de 13,6 kg par habitant. En 2002, on était à 33,8 kg par habitant. Nous sommes le deuxième plus grand exportateur mondial, tout juste derrière les Etats-Unis.* Leurs exportations ont accru de 4,3% entre 1997 et 2002, les nôtres de 146%. Ce poulet prend une ration de haute technologie qui contient du maïs et du soja, issus d'importantes avancées génétiques.

Il y 20 ans, notre viande était de mauvaise qualité, une viande dure, et les jeunes vieillissant rapidement avant même d'atteindre leur poids maximum. Notre taurillon est rustique, facile à élever, précoce, donnant une viande de bonne qualité et tendre parce qu'abattu jeune.

Quand on observe le bétail brésilien dans le pâturage, on ne voit pas tout. L'herbe qu'il mange est une espèce adaptée aux conditions climatiques au sol de la région spécifique où il se trouve. L'animal vient d'une lignée de haute biotechnologie et « bioingénierie » : il est sélectionné par des chercheurs qualifiés et des producteurs modernes.

On peut raconter la même histoire à propos des caprins et ovins, du blé, du maïs, des cultures maraîchères, du haricot et des fruits. Dans tous les domaines, on note que l'agriculture brésilienne réalise de francs progrès, surtout en matière technologique, avec une amélioration drastique de la production, de la productivité et de la qualité. Quelqu'un veut-il planter du tournesol de haute productivité et plus résistant aux maladies? Qu'il teste BRS 191, un hybride simple de tournesol précoce et avec une teneur d'huile élevée. *Parlons du soja, nous sommes le plus grand producteur à moindre coût du monde. Cette année, nous avons produit plus que les Américains. Nous avons des cultivars appropriés à chaque Etat producteur ; le BRS 205, c'est pour le RioGrande do Sul (Sud du Brésil au climat tempéré et le BRS 206 pour le Mato Grosso (Nord du Brésil au climat sahélien ?)* Notre production céréalière a augmenté de 94% entre 1990/1991 et 2002/2003, et la superficie emblavée ne s'est accrue que de 12%, soit un gain de productivité de 73%.

Ce que je n'ai pas encore dit, c'est que tout ce progrès technique porte le sceau (**made by EMBRAPA**) ou s'est réalisé en partenariat avec EMBRAPA. C'est EMBRAPA (Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole), cette société d'Etat de services de grande qualification qui est **l'intelligence** qui pense et porte l'agriculture brésilienne. Je ne connais pas de cas de producteur brésilien, petit, moyen et grand qui n'ait pas bénéficié du travail de EMBRAPA.

NB : L' Entreprise Brésilienne de Recherche Agricole est l'équivalent en Côte d'ivoire du Centre National de Recherche Agronomique.

INVESTIR POUR LE FUTUR - ANTICIPER - INNOVER



FIRCA

FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

*Garantir l'avenir
de la production
et de la productivité
pour sécuriser
les revenus !*

NOUS FINANÇONS

● la génération de technologies pour répondre aux besoins des producteurs

● le transfert et la diffusion des technologies dans le milieu pour :

- accroître les productions
- améliorer la productivité des exploitations
- mettre sur le marché des produits de qualité

● la formation et le renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations pour leur plus grande professionnalisation.

